

TECHNOLOGIES À L'ÉCOLE

Des écoles réclament plus de souplesse

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

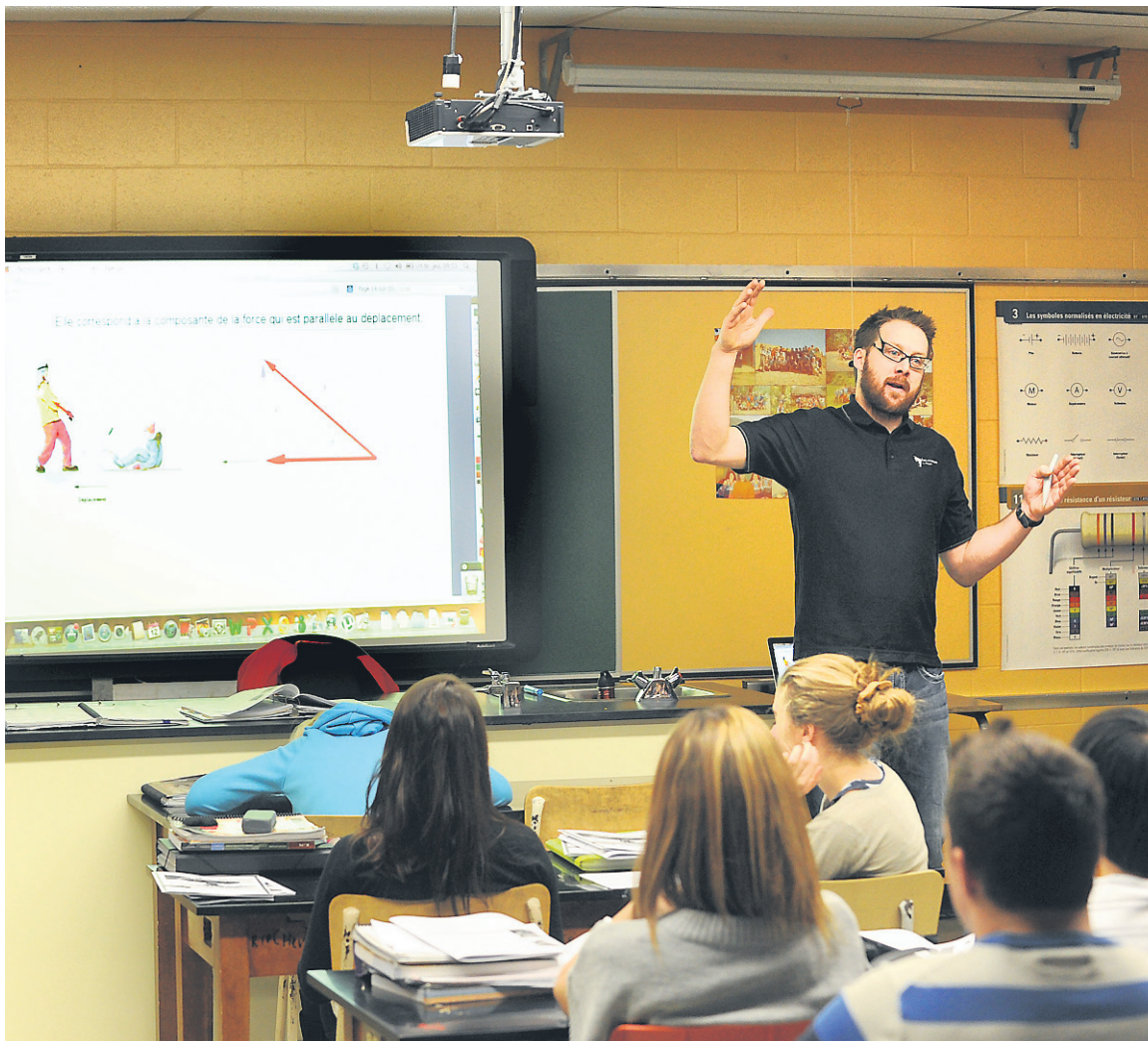
SHERBROOKE — Neuf ans après le lancement d'une stratégie qui a contribué à améliorer la persévérance scolaire, le portable est toujours roi à la Commission scolaire Eastern Townships (CSET). Avec la majeure partie des classes qui sont dotées de tableaux blancs interactifs (TBI), l'organisation souhaiterait investir davantage pour l'achat de tablettes. Or, pour l'instant, les règles du ministère de l'Éducation ne lui permettent pas d'utiliser les fonds destinés aux TBI pour l'achat d'une autre technologie comme les tablettes. La nouvelle ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, ouvre cependant la porte à plus de souplesse.

« Je ne peux pas défaire tout ce qui a été fait avant. Il faut regarder où on en est. »

« Il y a une ouverture très grande de la direction et des écoles envers les tablettes. C'est très interactif [...] Si le gouvernement nous permettait de prendre l'argent des TBI, on irait à un ratio de un sur un », précise la directrice de la CSET, Chantal Beaulieu.

« C'est rendu de s'ingérer très loin dans la gestion de nos projets », lance-t-elle à propos des directives du Ministère.

La CSET a déjà fait des représentations auprès du Ministère afin d'obtenir plus de souplesse dans la gestion des sommes accordées par Québec, sans succès jusqu'à maintenant.



IMACOM, RENÉ MARQUIS

La directrice de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET), Chantal Beaulieu, considère que le ministère de l'Éducation s'ingère trop dans la gestion des projets. La CSET souhaiterait investir davantage pour l'achat de tablettes électroniques, mais les règles du Ministère ne lui permettent pas d'utiliser les fonds destinés aux tableaux blancs interactifs pour l'achat d'une autre technologie comme les tablettes.

Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, la donne pourrait peut-être changer.

En entrevue avec *La Tribune*, Marie Malavoy a reproché à l'ancien gouvernement le caractère mur à mur de l'implantation

des TBI. À ses yeux, les propos de M^{me} Beaulieu en sont la preuve. « Je ne peux pas défaire tout ce qui a été fait avant. Il faut regarder où on en est », a commenté M^{me} Malavoy.

Le titulaire de la Chaire de

recherche du Canada sur les technologies en éducation, Thierry Karsenti, professeur à l'Université de Montréal, trouve « injustifié » d'obliger toutes les commissions scolaires à acheter seulement

des TBI. Le chercheur mène actuellement une étude sur ces tableaux dans l'ensemble de la province, à laquelle participe la CSET. « Il y a très peu d'études sur les TBI et elles sont peu concluantes », souligne-t-il. Malheureusement, dans plusieurs écoles de la province, beaucoup de ces tableaux, qui commandent d'importants investissements, ne sont pas fonctionnels.

Si la CSET possède déjà plusieurs TBI, c'est qu'elle a eu un don, il y a quelques années, de l'entreprise Smart Technologies. L'une des fondatrices de l'entreprise est une ancienne élève de l'Académie de Knowlton, une des écoles de la CSHC, selon M^{me} Beaulieu.

La Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC) avait aussi fait des représentations par l'entremise de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) après l'annonce de l'ancien premier ministre Jean Charest, à l'hiver 2011, afin d'avoir plus de marge de manoeuvre sur l'achat des technologies. « En tant que premiers responsables de commissions scolaires, on est bien placé pour connaître nos besoins », indique le directeur général de la CSHC, Bernard Lacroix.

Dans les écoles de la CSET, on compte environ 90 pour cent de portables et de « notebooks » et environ 10 pour cent de tablettes numériques.

Rappelons que la commission scolaire anglophone a lancé en 2003 sa stratégie d'apprentissage amélioré, qui a permis de doter la majeure partie de ses élèves d'un ordinateur portable. Le projet est évalué à environ 15 M\$.

Les écoles privées sur la défensive

PASCALE BRETON

MONTREAL — Les écoles privées se retrouvent sur la défensive à la suite des déclarations de la ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, qui a jeté un pavé dans la mare en les menaçant de retirer leur financement.

En entrevue à *La Presse* jeudi, la nouvelle ministre a affirmé qu'une « petite révolution » se prépare dans les écoles privées. Si l'on se fie au souhait de M^{me} Malavoy, les écoles privées devront cesser de sélectionner leurs élèves si elles veulent continuer de recevoir du financement de Québec. L'État verse actuellement 60 % du budget des deux tiers des écoles privées.

Ces propos « sans nuances » surprennent le président de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEPP), Jean-Marc St-Jacques, qui affirme que le privé est prêt à collaborer pour fournir sa part.

Au cours des dernières années, les écoles publiques ont connu une augmentation du nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), ce qui alourdit la tâche des enseignants.

« Il ne faut pas faire de nivellement par le bas en s'attaquant aux écoles privées. »

En 2011-2012, le taux de EHDA était de 20,1 % dans le public comparativement à 2,6 % dans le privé, indiquent les données du ministère de l'Éducation.

Cette problématique concernant la lourdeur de la tâche se vit surtout dans les écoles secondaires publiques de la métropole qui n'ont pas de

volet international ou particulier, fait valoir M. St-Jacques. « Il existe une réalité montréalaise sur laquelle il faut travailler », croit-il.

Dans l'ensemble de la province, 89 % des écoles privées n'ont pas de liste d'attente, ce qui signifie qu'elles ne sélectionnent pas leurs élèves, ajoute M. St-Jacques.

De plus, une douzaine d'écoles privées spécialisées accueillent déjà une clientèle EHDA, souvent dirigée vers elles par les commissions scolaires.

Des travaux sont en cours avec le Ministère depuis quelques années pour augmenter cette contribution. Un rapport a été présenté au gouvernement Charest, mais en raison de la grève étudiante et des élections, il n'y a pas eu de suite.

L'un des problèmes est que les écoles privées n'ont pas accès à l'enveloppe budgétaire allouée par Québec pour

financer des services aux élèves en difficulté, déplore M. St-Jacques.

« Ce financement de 1,8 milliard par année n'est pas accessible aux écoles privées », indique Égide Royer, professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et spécialiste des enfants en difficulté.

M. Royer approuve l'idée de demander la contribution du privé, mais souligne que les écoles publiques à vocation particulière doivent aussi être visées. « Toutes les écoles doivent fournir leur part et contribuer à la réussite de tous les élèves, y compris les élèves en difficulté. »

Porte-parole en matière d'enseignement primaire et secondaire, la députée libérale Francine Charbonneau déplore pour sa part l'approche de la ministre, basée « sur la carotte et le bâton ».

« Si demain matin, toutes

les écoles privées ferment, le public ne pourra pas accueillir tous les élèves, il n'y a pas assez de place », indique M^{me} Charbonneau. Selon elle, il faut plutôt donner du soutien aux enseignants pour les aider à donner de meilleurs services aux élèves qui en ont besoin.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, est d'avis que la prudence s'impose dans ce débat. Les écoles internationales, qui sont dans le réseau public, sélectionnent elles aussi leurs élèves, souligne-t-il.

« M^{me} Malavoy prend le dossier par le mauvais bout. Il faut regarder pour améliorer les services aux enfants qui ont des difficultés dans les écoles publiques et s'attaquer à pourquoi les parents ont perdu confiance dans les écoles publiques. Il ne faut pas faire de nivellement par le bas en s'attaquant aux écoles privées. » (*La Presse*)